

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	ECOCOOL 7081 C
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune information disponible.
<b>Usage recommandé:</b>	Liquide Travaillant En métal
<b>Restrictions d'emploi:</b>	Utilisation industrielle seulement

### Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

#### Fabricant

Nom de la société: FUCHS LUBRICANTS CANADA LTD.  
Adresse: 405 Dobbie Drive  
Cambridge, ON N1T 1S8  
Téléphone: 519-622-2040  
Télécopie: 519-622-2220  
Personne à contacter: Technical Services Department

**Numéro d'appel d'urgence:** 519-622-2040 (Bus. hrs) CANUTEC 1-888-226-8832 (24 hrs)

## 2. Identification des dangers

### Classe de Danger

#### Dangers pour la Santé

Corrosion ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Blessure ou Irritation Grave des Yeux	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	17.62 %
Toxicité aiguë, dérmale	18.14 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	40.29 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	35.5 %

% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue

### Éléments d'étiquetage

**Symbole de Danger:**



<b>Mention d'Avertissement:</b>	Attention
<b>Mention de Danger:</b>	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Conseils de Prudence</b>	
<b>Prévention:</b>	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
<b>Intervention:</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>Stockage:</b>	Garder sous clef.
<b>Evacuation:</b>	Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.
<b>Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH:</b>	Aucun(e).

### 3. Composition/informations sur les composants

## Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	huile minérale,	64742-52-5	5 - 10%
	Glycerol esters,	26399-02-0	5 - 10%
acide borique	Boric acid,	10043-35-3	1 - 5%
		69227-24-3	1 - 5%
Dicyclohexylamine	Dicyclohexylamine,	101-83-7	0.5 - 1.5%
2-aminoéthanol	Monoethanolamine,	141-43-5	0.5 - 1.5%
2-méthylpentane-2,4-diol		107-41-5	0.1 - 1%
composé de triazine	composé de triazine,	4719-04-4	0.1 - 1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## 4. Premiers secours

<b>Ingestion:</b>	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
<b>Inhalation:</b>	Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.
<b>Contact oculaire:</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes:** Aucune information disponible.

**Dangers:** Aucune information disponible.

### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Consulter un médecin en cas de symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Dangers d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

**Moyens d'extinction appropriés:** Eau pulvérisée, brouillard, CO<sub>2</sub>, agent chimique sec ou mousse standard. Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Moyens d'extinction inappropriés:**

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

**Dangers spécifiques dus au produit chimique:**

La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**7. Manipulation et stockage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Les utilisateurs finaux devraient respecter les meilleures pratiques de l'industrie lors de la manipulation et l'utilisation de ce produit.

Les conseils peuvent être trouvés en utilisant la version actuelle de ASTM Standard E1497-05: Standard Practice for Selection and Safe Use of Water-Miscible and Straight Oil Metal Removal Fluids

Contient des amines. Ne pas ajouter de nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants susceptibles de former des nitrosamines cancérigènes. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Éviter tout contact avec des agents comburants. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Paramètres de contrôle**

**Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
-------------------	------	------------------------------	--------

distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (05 2013)
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités - Poussières et brouillards inhalables.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (04 2022)
acide borique - Fraction inhalable.	8 HR ACL	2 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	6 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
acide borique - Fraction inhalable.	STEL	6 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
	TWA	2 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
acide borique - Poussière inhalable	TWA	2 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (03 2020)
	STEL	6 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (03 2020)
acide borique - Fraction inhalable.	TWA	2 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
	STEL	6 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
2-aminoéthanol	TWA	3 ppm 7.5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
	STEL	6 ppm 15 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
2-aminoéthanol	STEL	6 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
	TWA	3 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
2-aminoéthanol	STEL	6 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
	TWA	3 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
2-aminoéthanol	8 HR ACL	3 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	6 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)

2-aminoéthanol	STEL	6 ppm	15 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	TWA	3 ppm	7.5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
2-aminoéthanol	TWA	3 ppm		États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
	STEL	6 ppm		États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
2-méthylpentane-2,4-diol	CEILING	25 ppm	121 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
2-méthylpentane-2,4-diol	CEILING	25 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
2-méthylpentane-2,4-diol	CEILING	25 ppm		Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2012)
2-méthylpentane-2,4-diol	Ceiling	25 ppm		Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
2-méthylpentane-2,4-diol	CEILING	25 ppm	121 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
2-méthylpentane-2,4-diol - Fraction vapeur	TWA	25 ppm		Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
	STEL	50 ppm		Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
2-méthylpentane-2,4-diol - Fraction vapeur	TWA	25 ppm		États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2017)
2-méthylpentane-2,4-diol - Aérosol, inhalable.	STEL		10 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2017)
2-méthylpentane-2,4-diol - Fraction vapeur	STEL	50 ppm		États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2017)

**Contrôles Techniques Appropriés**

Aucune information disponible.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Informations générales:**

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Protection des yeux/du visage:**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

<b>Protection de la Peau</b>	
<b>Protection des Mains:</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres:</b>	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire de la société.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	Aucune information disponible.
<b>Couleur:</b>	Ambre
<b>Odeur:</b>	Légère
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	9.2
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Limites d'explosivité - inférieure:</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité relative:</b>	1.001
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Soluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Aucune information disponible.

<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité:</b>	Aucune information disponible.

#### Autres informations

<b>VOC:</b>	11.33 % (Method 24) 2.38 g/l (ASTM E 1868-10)
-------------	--

### 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Non réactif pendant l'utilisation normale.
<b>Stabilité chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Aucun(e)s dans les conditions normales.
<b>Conditions à éviter:</b>	Éviter tout chauffage ou contamination.
<b>Matières incompatibles:</b>	Aucune information disponible.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 11. Informations toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact oculaire:</b>	Provoque une irritation des yeux
<b>Ingestion:</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact oculaire:</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion:</b>	Aucune information disponible.

## Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

#### Ingestion

**Produit:** ETAmél: > 5000 mg/kg

#### Contact avec la peau

**Produit:** ETAmél: 2000 - 5000 mg/kg

#### Inhalation

**Produit:**

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Produit:** Aucune information disponible.

### Corrosion ou Irritation de la Peau

**Produit:** Aucune information disponible.

### Blessure ou Irritation Grave des Yeux

**Produit:** Aucune information disponible.

### Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Aucune information disponible.

### Cancérogénicité

**Produit:** Aucune information disponible.

### Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

### Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

### Mutagénicité des Cellules Germinales

#### In vitro

**Produit:** Aucune information disponible.

#### In vivo

**Produit:** Aucune information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Produit:** Une étude humaine de la population de travailleurs de borate exposée au travail n'a montré aucun effet néfaste sur la reproduction. Les études chez l'animal indiquent que l'acide borique réduit ou inhibe la production de sperme, provoque une atrophie testiculaire et, lorsqu'il est administré à des animaux gravides pendant la gestation, peut provoquer des modifications du développement. Ces études sur les aliments pour animaux ont été menées dans des conditions d'exposition chronique, entraînant des doses dépassant de nombreuses fois celles qui pourraient résulter de l'inhalation de poussières en milieu professionnel. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Autres effets:** Aucune information disponible.

**12. Informations écologiques**

**Écotoxicité:**

**Risques aigus pour l'environnement aquatique:**

**Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**

**Poisson**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Persistance et dégradabilité**

**Biodégradation**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Rapport DBO/DCO**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Facteur de Bioconcentration (BCF)**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Mobilité dans le sol:**

Aucune information disponible.

**Autres effets néfastes:**

Aucune information disponible.

**13. Considérations relatives à l'élimination**

**Instructions pour l'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition, qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

**Emballages Contaminés:** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

**14. Informations relatives au transport**

**TDG**

Non réglementé.

**IMDG**

Non réglementé.

**IATA**

Non réglementé.

**15. Informations relatives à la réglementation**

**Réglementations fédérales du Canada**

**Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)**

Non réglementé

**Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non réglementé

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**

**Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée**

NPRI PT5 Non réglementé

---

**Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)**  
NPRI Non réglementé

**Gaz à effet de serre**  
Non réglementé

<b>16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision</b>
--

**Date de Publication:** 05/13/2024

**Date de Révision:** 05/13/2024

**Version n°:** 1.6

**Autres Informations:** Aucune information disponible.

**Avis de non-responsabilité:** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.